

NÉGOCIATION SALARIALE 2024 :

ENCORE UNE BAISSSE DE POUVOIR D'ACHAT POUR LES SALARIÉS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

En avril, au terme de la négociation annuelle sur les salaires de la convention collective de l'enseignement privé, EPNL, les employeurs ont proposé une augmentation générale de 1% du point conventionnel. Seul le SPELC a proposé de signer cet accord, la majorité des syndicats le trouvant insuffisant ont refusé de le signer. Les employeurs ont décidé de mettre fin aux négociations et de prendre seuls la décision de limiter l'augmentation à 1% au 1er septembre 2024.

L'année dernière, le point a augmenté de 5% entre septembre 2022 et septembre 2023, sur la même période l'inflation a été équivalente selon l'INSEE et le pouvoir d'achat a été tout juste maintenu. Cette année, l'indice des prix à la consommation a déjà augmenté de 1,5% entre septembre 2023 et avril 2024 et l'inflation sur un an en septembre 2024 devrait être de l'ordre de 2,5%. L'augmentation de 1% décidée par les employeurs est loin du compte, c'est une perte de pouvoir d'achat pour leurs salariés qu'ils viennent d'acter. Cette différence représente un manque à gagner équivalent à 1,5% de notre salaire actuel. Par exemple, la rémunération moyenne dans notre branche est de 1753 € brut dans le rapport économique et social 2024, pour ce montant cela représente une perte de pouvoir d'achat de 26€ brut par mois. Tous les ans, ils grappillent sur nos revenus.

À la mise en place du point conventionnel en 2010, il était à 16,56 € brut, aujourd'hui il est à 19,73 € brut soit + 19%. Sur la même période, l'inflation cumulée s'élève à + 26%! Si l'inflation avait été suivie, nos salaires seraient plus élevés de 5,9%, ce qui représenterait une augmentation de 103 € brut pour le salaire moyen, c'est énorme!

Pour la CGT, il est inconcevable de négocier des augmentations de salaire sous l'inflation, et cette ligne rouge devrait être celle de tous les syndicats défendant les travailleurs! Cette année, en dessous de 2,5%, la négociation n'avait pas lieu d'être. Il est indécent de demander à des représentants des salariés d'acter une décision qui va faire baisser leurs niveaux de vie.

Rappelons que le rapport économique et social 2024 de la branche indique que près de 38% des salariés, 32 000 personnes, ont un salaire inférieur au seuil de pauvreté dans l'enseignement privé. La CGT revendique un SMIC à 2000 € brut pour vivre décemment, 82% des salaires sont sous cette somme! Du fait des temps partiels et des faibles salaires, l'enseignement catholique est une machine à pauvreté! On est bien loin des principes affichés...

Il est clair que l'on ne pourra pas compter sur la FNOGEC pour faire vivre «la doctrine sociale de l'Église», sans mobilisation importante des salariés de l'enseignement privé et le renforcement d'un syndicat de lutte, nous serons condamnés à l'aumône et à la misère pour nos salaires!

■ GT OGE

